



lesechos.fr

La raréfaction du travail, vieux débat et faux problème

Benoit Georges

Demain, la plupart de nos emplois seront-ils assurés par des robots ? La question peut paraître digne d'une série de science-fiction. Pourtant, après avoir divisé économistes et experts de l'emploi pendant des années, elle a fait son irruption dans le débat politique à l'occasion de la présidentielle : Benoît Hamon a fait de la « *raréfaction du travail* » l'argument principal de son projet de revenu universel d'existence. Son bon score à la primaire de dimanche dernier prouve que, désormais, ce discours porte auprès d'une partie de l'électorat de gauche.

Après tout, cela n'a rien de surprenant : la robotisation et l'intelligence artificielle progressent à grande vitesse. Les caisses de supermarché sont de plus en plus automatisées, l'ordinateur sait reconnaître la voix et répondre aux clients par e-mail ou téléphone, et tous les constructeurs automobiles promettent pour bientôt des voitures autonomes. Dans ces conditions, comment ne pas s'inquiéter pour l'avenir des caissières, des téléconseillers ou des conducteurs ? La question n'est pourtant pas tout à fait nouvelle : il y a plus de vingt ans, l'économiste américain Jeremy Rifkin prophétisait déjà « la fin du travail » sous les coups portés par les robots et l'informatique. Un best-seller planétaire dont la version française, publiée en 1996 et préfacée par Michel Rocard, inspira en partie la réforme des 35 heures.

Etude alarmiste

En septembre 2013, deux universitaires de l'Oxford Martin School, Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, ont remis le sujet sous les feux de l'actualité avec [une étude très alarmiste](#) . En se basant sur les progrès annoncés de la robotique et de l'apprentissage automatique, qui autorisent les machines à accomplir des tâches moins routinières et jadis réservées au cerveau humain, les deux chercheurs prévoyaient que jusqu'à 47 % des emplois américains étaient « *à haut risque* », c'est-à-dire « *potentiellement automatisables à une échéance non spécifiée, peut-être une décennie ou deux* ».

Depuis, la méthode utilisée par Osborne et Frey a été remise en question. En s'attachant à détailler plus finement, au sein d'une même profession, les tâches automatisables et celles qui ne le sont pas, les derniers travaux sur le sujet ont revu nettement la menace à la baisse. En mai 2016, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) évaluait

[à 9 % en moyenne la part des emplois « à risque »](#) dans ses pays membres. Il y a dix jours, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) avançait [dans sa propre étude un chiffre similaire pour la France](#) : « *moins de 10 %* » des métiers seraient mis en danger par l'automatisation. Un chiffre plus rassurant, même si, rétorqueront les adeptes de la raréfaction, cela représente 1,5 million de postes détruits dans l'Hexagone - pas vraiment de quoi se réjouir. Reste que toutes ces études font l'impasse sur deux éléments majeurs dans le débat. D'abord, pour reprendre un argument aussi vieux que la fameuse « destruction créatrice » de Joseph Schumpeter (1883-1950), elles ne parlent que des emplois disparus, jamais de ceux nés grâce aux technologies. Un peu comme si l'on totalisait le nombre de fabricants de diligences, de maréchaux-ferrants et de cochers disparus il y a un siècle sans prendre en compte l'émergence des constructeurs automobiles, des fabricants de pneus et des taxis de la Marne. Dans une étude parue l'an dernier, France Stratégie mettait ainsi en parallèle les quelque 200.000 postes de secrétaires disparus en France depuis les années 1990 et les 250.000 postes d'ingénieurs et cadres de l'informatique et des télécoms apparus sur la même période.

Travailleurs « à la demande »

Le deuxième argument, plus récent, est que la révolution numérique en cours - comme d'ailleurs les révolutions technologiques passées - n'aura pas pour seul effet de créer ou de détruire des emplois : elle transformera aussi la nature même du travail. Cette mutation-là est déjà perceptible. C'est celle qui permet, grâce à l'informatique mobile, au cloud et aux plateformes de mise en relation, de remplacer les salariés non pas par des robots ou des logiciels, mais par des travailleurs externes à l'entreprise - qu'il s'agisse d'intérimaires, de prestataires sous contrat ou d'indépendants employés « à la demande ».

Après avoir reculé tout au long de la décennie 1990, la part de l'emploi non salarié en France remonte depuis 2008 - elle est passée de 10,7 % à 11,5 % en 2014. Le phénomène est certes lié à la mise en place du statut d'autoentrepreneur, mais pas seulement : il s'observe aussi, entre autres, en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas. Et aux Etats-Unis, il s'accélère : [un rapport du National Bureau of Economic Research](#) estime que les « *formes alternatives d'emploi* » concernaient 15,7 % des travailleurs fin 2015, contre 10,7 % en 2005, et ont représenté « *94 % des créations d'emplois de l'économie américaine* » sur la période. Cela va bien au-delà des chauffeurs Uber ou des coursiers Deliveroo : selon [une étude du cabinet EY](#) publiée en janvier, le [recours](#) des grandes entreprises aux emplois de courte durée a augmenté de 49 % au cours des cinq dernières années.

Demain, votre emploi ne sera peut-être pas remplacé par un robot, mais il sera plus fréquemment à durée déterminée, à la demande ou réparti entre de multiples employeurs. Ce qui représente un défi majeur pour un monde du travail encore régi par près d'un siècle de salariat dominant. S'y adapter nécessitera de remodeler en profondeur notre droit du travail et

notre protection sociale, pour recréer un filet de sécurité adapté à ces nouvelles formes d'emploi. Un chantier sans doute tout aussi ambitieux que la création d'un revenu universel, mais qui, jusqu'à présent, ne mobilise pas la classe politique.

Benoît Georges